

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 mai 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

## Membres présents :

M. Didier MARTIN M. Pierre LAMBOROT M. François REBSAMEN M. Pierre PRIBETICH M. Benoît BORDAT Mme Fadoua LALOUCH M. Jean ESMONIN M. Joël MEKHANTAR M. Louis LAURENT M. Christophe BERTHIER M. Roland PONSAA M. Gilbert MENUT M. Philippe DELVALEE M. Michel ROTGER Mme Colette POPARD M. François NOWOTNY M. Rémi DETANG M. Georges MAGLICA M. Jean-Patrick MASSON Mme Françoise TENENBAUM Mme Christine MASSU Mme Anne DILLENSEGER M. Michel FOROUET M. José ALMEIDA M. Claude PICARD Mme Christine DURNERIN M. Jean-François DODET Mme Nelly METGE M. Pierre PETITJEAN M. François DESEILLE Mme Elisabeth BIOT Mme Claude DARCIAUX M. Laurent GRANDGUILLAUME M. Patrick CHAPUIS Mlle Christine MARTIN M. Nicolas BOURNY M. Michel JULIEN Mlle Nathalie KOENDERS M. Jean-Philippe SCHMITT Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY M. Philippe GUYARD Mme Marie-Françoise PETEL M. Alain MARCHAND M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Jean-François GONDELLIER M. Mohammed IZIMER M. Jean-Louis DUMONT Mme Catherine HERVIEU Mme Hélène ROY M. Jean-Claude GIRARD M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Françoise EHRE M. Jean-Paul HESSE Mme Myriam BERNARD M. Patrick BAUDEMENT M. Mohamed BEKHTAOUI Mlle Badiaâ MASLOUHI Mme Jacqueline GARRET-RICHARD Mme Geneviève BILLAUT M. Yves BERTELOOT Mme Joëlle LEMOUZY M. Patrick MOREAU M. Murat BAYAM M. Jean-Yves PIAN M. Michel BACHELARD M. Dominique GRIMPRET M. Philippe BELLEVILLE Mlle Stéphanie MODDE M. Jean-Pierre SOUMIER M. Norbert CHEVIGNY M. Philippe CARBONNEL M. André GERVAIS M. Alain LINGER M. Christian PARIS. M. Alain MILLOT

## Membres absents:

M. Lucien BRENOT
M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE
M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

## OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Valmy - Cession du lot n° E1

Par convention publique d'aménagement signée le 12 avril 2002, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a confié à la Semaad l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités économiques "Parc Valmy" à Dijon.

Conformément à l'article 16, alinéa 16-3 de ladite convention, et en respect de l'article L.311-6 du Code

N°27 - 1/2

de l'Urbanisme, chaque projet de cession doit faire l'objet d'un cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il est proposé d'autoriser la Semaad à vendre au profit de la Société BVM Immobilier, le lot n° E1 situé sur la zone d'activités "Parc Valmy" à Dijon.

Ce lot d'une superficie de 10.910 m² environ, affecté d'une surface constructible autorisée de 6.000 m² de surface hors oeuvre nette, sera vendu au prix de 75 € HT le m² soit un prix de cession de :

| Hors taxes             | 818.250,00 € |
|------------------------|--------------|
| TVA au taux de 19,6 %  | 160.377,00 € |
| Toutes taxes comprises | 978.627,00 € |

L'acquéreur s'engage à respecter les règles de constructibilité définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vu l'avis du Bureau,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'autoriser la Semaad à procéder à la vente du lot n° E1 sur la zone d'activités économiques "Parc Valmy" à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

Pour extrait conforme, Le Président

19 MAI 2008

Publié le 19 MAI 2008 Déposé en Préfecture le 😉 Pour le Président,

Pierre Président,

Pierre Président,